



# Demande naturalisation

✓ Présence obligatoire du demandeur

## Formalités :

- La demande est à retirer en mairie ainsi que la liste des pièces à fournir.
- La demande est à remplir par le demandeur.
- Fournir les pièces justificatives demandées en original.

## Attention :

- Vous devez impérativement vous présenter personnellement avec un dossier complet.
- Le dépôt de dossier se fait uniquement sur rendez-vous.

*Le service étrangers vous accueille  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.*

Mairie de Sciez  
614, avenue de Sciez - BP 20  
74140 Sciez  
Tél : 04 50 72 60 09  
accueil@ville-sciez.fr